

CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LA VERGNE

Séance du 05 juin 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 19 mai 2026

Présents : Mmes Barrat, Beaumatin, Collot, Guervin, Hippeau, Mercier, Veubret, Mrs, Ingrand, Lecourt, Simon-Chautemps.

Pouvoirs : Mme Winterstein donne pouvoir à M. Lecourt, M. Giraudeau donne pouvoir à Mme Beaumatin, M. Praud donne pouvoir à Mme Collot, M. Proux donne pouvoir à M. Ingrand.

Absents excusés : Mme Winterstein, Mrs Giraudeau, Praud, Proux

Absent : M. Jeu

Secrétaire de séance : Mme Hippeau

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Présents : 10

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 13 mai 2026

1. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales
2. Désignation des représentants à la CLECT
3. Questions diverses

Le Procès-verbal de la réunion du 13 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : 1 Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Alain INGRAND, de Madame Dominique VEUBRET, de Madame COLLOT Charlène et de Madame Marion HIPPEAU. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

Mrs Alain INGRAND, Stéphane GIRAUDEAU, Jean-Yves SIMON-CHAUTEMPS

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Alain INGRAND : 14 voix
- M. Stéphane GIRAUDEAU : 14 voix
- M. Jean-Yves SIMON-CHAUTEMPS : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales :

- Délégué 1 : M. Alain INGRAND
- Délégué 2 : M. Stéphane GIRAUDEAU
- Délégué 3 : M. Jean-Yves SIMON-CHAUTEMPS

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

Mme Delphine BARRAT, M. Guillaume LECOURT, Mme Dominique VEUBRET

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Delphine BARRAT : 14 voix
- M. Guillaume LECOURT : 14 voix
- Mme Dominique VEUBRET : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales :

- Délégué suppléant 1 : Mme Delphine BARRAT
- Délégué suppléant 2 : M. Guillaume LECOURT
- Délégué suppléant 3 : Mme Dominique VEUBRET

OBJET : 2 Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vals de Saintonge Communauté

Le Conseil municipal,

Considérant que chaque commune membre doit désigner, par délibération de son conseil municipal, un représentant titulaire et un représentant suppléant à la CLECT ;

Monsieur le Maire exposant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée entre Vals de Saintonge Communauté et ses communes membres. Elle est chargée de valoriser les transferts de compétences réalisés et de permettre ainsi un juste calcul des attributions de compensation. Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du CGI et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 mai 2026, chaque conseil municipal est appelé à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

Article 1 – Représentant titulaire

De désigner **Monsieur Alain INGRAND**, Maire, en qualité de **représentant titulaire** de la commune de **LA VERGNE** à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vals de Saintonge Communauté.

Article 2 – Représentant suppléant

De désigner **Madame Caroline MERCIER**, Conseillère municipale, en qualité de **représentante suppléante** de la commune de **LA VERGNE** à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vals de Saintonge Communauté.

Article 3 – Transmission

La présente délibération sera transmise à Vals de Saintonge Communauté et, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, au représentant de l'État dans le département.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 48

Le Maire,
Alain INGRAND



La secrétaire de séance
Marion HIPPEAU

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Marion Hippeau mentioned in the text above.